



Changements structurels des économies rurales dans la mondialisation

RESUME EXECUTIF DE LA PHASE 2

RuralStruc est un programme d'étude économique et sectoriel (ESW) à caractère interrégional portant sur les « dimensions structurelles de la libéralisation dans l'agriculture et le développement rural ».

D'une durée de trois ans (2006-2009), il est géré par la Banque Mondiale et financé par la Banque Mondiale, la Coopération Française et le Fonds International de Développement Agricole.

L'objectif de ce programme comparatif est de renforcer le débat sur les politiques publiques par des questions thématiques renouvelées. Engagé dans sept pays correspondant à différentes étapes dans le processus de transition économique et où l'agriculture joue des rôles différents (Sénégal, Mali, Kenya et Madagascar ; Maroc, Nicaragua et Mexique), le programme met l'accent sur les transformations en cours au sein des économies rurales et examine leurs conséquences en termes d'implications politiques. Les principaux thèmes abordés dans le cadre de ce programme sont les suivants :

(i) la restructuration des marchés agricoles et agro-alimentaires, le développement des processus d'intégration et leur impact sur la segmentation des structures de production et de commercialisation ;(ii) les transitions démographiques et économiques (en particulier, les mouvements de population active entre secteurs de l'économie) et les risques d'impasse structurelle (favorisant notamment les migrations) ; et (iii) la transformation des économies rurales liée au développement des activités non agricoles et des transferts privés et publics.

Au Sénégal, le programme a été mis en oeuvre par l'ASPRODEB (Association Sénégalaise pour la PROmotion du DEveloppement à la Base) qui a mobilisé une équipe de chercheurs de l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (I-PAR). Le portage institutionnel du programme a été assuré par l'IPAR.

La recherche s'est déroulée en deux phases : une première phase d'état des lieux (2006-2007) et une seconde phase d'études de cas sectoriels et régionaux (2007-2008).

Le programme RuralStruc comprend deux phases principales et des ateliers pour le partage des connaissances :

- La première phase, qui s'est déroulée d'avril 2006 à février 2007, a permis d'élaborer un état des lieux à partir des informations existantes sur la place et le rôle de l'agriculture dans l'économie nationale, la structure des marchés et leur évolution, les processus de différenciation structurelle, les risques de blocage et les adaptations en cours (voir rapport de phase I : ASPRODEB & I-PAR 2007).

- La seconde phase, dont le présent rapport fait l'objet, s'est déroulée d'octobre 2007 à juin 2009. Elle repose sur des études de cas détaillées et un travail de terrain axé sur l'examen des questions soulevées durant la première phase : accès au marché des producteurs, restructuration des marchés agricoles et agro-alimentaires et développement de processus d'intégration et de contractualisation, diversification des systèmes d'activités et de revenus des ménages ruraux, rôle de l'agriculture dans les économies rurales recomposées etc.

Au cours de la seconde phase, le travail de terrain a été réalisé dans quatre zones agro-écologiques : le Delta du Fleuve Sénégal (Delta), le Centre-Nord du Bassin arachidier (CNBA),

le Sud-Est du Bassin arachidier (SEBA) et la Haute et Moyenne Casamance (HMC). Ces zones correspondent à trois types de régions (« gagnantes », « intermédiaires » et « perdantes ») et ont été choisies sur la base des résultats de la première phase, de l'expertise des équipes nationales partenaires, et de critères variant selon le contexte mais tous liés à l'accès aux marchés, à la présence de filières locales structurantes, au niveau des investissements et de biens publics, et à la situation des ressources naturelles.

- Les régions « gagnantes », où la dynamique actuelle de l'intégration aux marchés liés à des chaînes de valeur et de la proximité des villes ou les bonnes infrastructures permettent d'offrir des possibilités importantes pour le processus de changement, sont représentées au Sénégal par le Delta du fleuve Sénégal. Cette zone est considérée comme une région a priori « favorisée » ou « gagnante » en raison i) des investissements publics qui lui sont consacrés, notamment destinés aux aménagements hydro-agricoles et ii) de son niveau d'intégration au marché. La zone de Saint-Louis bénéficie largement des investissements publics avec environ 45 milliards FCFA, soit plus de 11 milliards FCFA par an, qui représentent près de 27% des sommes totales investies par l'Etat au cours de la période 2000-03 ;

- Des régions « perdantes », qui se caractérisent par des tendances à l'exclusion en raison des contraintes locales (faible dotation en facteurs, manque de biens publics) et du faible capital des ménages ruraux (au sens large : financier, social, humain), et où la durabilité des systèmes de production semble être compromise. Au Sénégal, la Haute et Moyenne Casamance correspond à ce type de région : en effet, en dépit de conditions agro-écologiques favorables, la zone a peu bénéficié des investissements publics (9% des investissements totaux annuels pendant la période 2000-03), qui se sont essentiellement concentrés dans les aménagements hydro-agricoles de l'Anambé.

De plus, la région est enclavée par rapport au reste du pays, et de ce fait, elle est peu connectée aux marchés. Enfin, la Casamance est en situation d'insécurité permanente en raison des conflits dans la région, ce qui constitue un réel handicap et contribue à faire de la région l'une des plus pauvres du Sénégal.

- Des régions « intermédiaires », où les tendances semblent être moins précises et largement dépendantes de l'évolution des contextes économiques et institutionnels susceptibles d'offrir ou non de nouvelles opportunités et de réduire les contraintes existantes. Au Sénégal, le Sud Est Bassin arachidier (SEBA) et le Centre Nord Bassin arachidier (CNBA) sont considérés comme deux de ces régions où la crise de la filière arachide a entraîné de profondes mutations et permet d'observer aujourd'hui des transformations structurelles et l'émergence d'une nouvelle économie rurale.

Dans ces quatre régions, des enquêtes ont été réalisées auprès de 980 ménages ruraux tirés au sort dans 34 localités. Dans chaque zone d'étude, les villages ont été sélectionnés sur la base d'un choix raisonné. Au total, le nombre d'enquêtes a été réparti équitablement entre les quatre zones (236 ménages ont été enquêtés dans le Delta, 253 dans le CNBA, 252 dans le SEBA et 239 en HMC).

De plus, les enquêtes de ménages ont été complétées par des analyses de filières concernant des produits stratégiques : riz, tomate industrielle, patate douce, manioc, arachide, viandes, lait, vannerie, cuirs et peaux.

Une population rurale très pauvre où les ménages dégagent des revenus inférieurs au PIB/capita

L'économie rurale sénégalaise reste marquée par un niveau élevé de pauvreté. Le travail d'analyse montre que les revenus par équivalent adulte (EqA) sont très faibles. Ces revenus diminuent du Nord au Sud du pays, suivant un gradient inverse à la pluviométrie. Des différences interrégionales existent et sont généralement liées aux investissements publics. En effet, dans la zone du Delta, les ménages ruraux dégagent un revenu estimé à 262 598 FCFA/EqA en moyenne ; cette région est la seule où certains d'entre eux arrivent à générer des revenus annuels supérieurs au PIB par tête évalué en 2008 à 469 318 FCFA/capita/an (\$US 809). Dans les trois autres régions, les revenus des ménages ruraux sont nettement inférieurs au PIB par tête et se situent en moyenne à 174 618 FCFA/EqA/an dans la zone CNBA, 125 220 FCFA/EqA/an dans la zone SEBA, et 113 496 FCFA/EqA/an, soit le plus faible revenu moyen en Haute et Moyenne Casamance.

Ce résultat est confirmé lorsque l'on compare les niveaux de revenus moyens au seuil de pauvreté. Les revenus de la plupart des ménages ruraux enquêtés sont inférieurs au seuil de pauvreté régional. Ainsi, le seuil de pauvreté est estimé à 612 FCFA/personne/jour dans la région de Thiès et 550 FCFA/personne/jour dans celle de Kaolack, des niveaux bien supérieurs au revenu total moyen par équivalent adulte des ménages enquêtés dans les zones de l'étude qui sont situées dans ces régions administratives. La même situation s'observe au Sud du pays où le seuil de pauvreté est estimé à 496 FCFA/personne/jour en Casamance. Seuls les ménages de la zone du Delta réussissent à générer des revenus moyens par équivalent adulte supérieurs au seuil de pauvreté de la région de Saint-Louis (591 FCFA/personne/jour)

En dépit de la faiblesse générale des revenus moyens des ménages enquêtés, la zone du Delta confirme sa position de « région gagnante ». En effet, cette zone a bénéficié d'investissements publics importants et d'un appui multiforme à la filière riz ; de plus, elle est bien connectée aux marchés de la côte et jouie de la présence d'une agro-industrie de transformation de tomates industrielles en pâte (SOCAS) qui offre des débouchés aux producteurs. Ainsi, la zone du Delta se distingue nettement des autres zones étudiées. A l'opposé, la Haute et Moyenne Casamance confirme sa position de zone « perdante » à cause de ses handicaps (enclavement, faible organisation des producteurs, etc.) qui se traduit par de faibles niveaux de revenus malgré un potentiel agro-écologique élevé.

Les économies rurales sénégalaises sont encore largement centrées sur les activités agricoles

L'agriculture, principalement les cultures, reste encore le socle des activités productives au Sénégal et procurent l'essentiel des revenus des ménages ruraux. Dans toutes les zones étudiées, entre 85 à 100% des ménages enquêtés génèrent une partie de leurs revenus des cultures. L'analyse conduite permet de répartir les ménages au sein de trois classes de revenus basées sur le niveau de l'activité agricole au revenu total : i) une classe « inférieure » de revenus agricoles comptant 20% des ménages enquêtés ; une classe « intermédiaire » (70% des ménages) ; et une classe « supérieure » correspondant à 10% des ménages enquêtés. La classe « supérieure » se distingue des deux autres classes par : i) un meilleur niveau d'équipement agricole (traction attelée surtout, voire matériel

motorisé) ; ii) une meilleure dotation en facteurs, notamment foncier et cheptel ; iii) une moindre contribution au revenu global des activités hors exploitation et des transferts.

La contribution de l'agriculture au revenu global des ménages dans la zone du Delta et en Haute et Moyenne Casamance est relativement élevée. Ainsi, dans la sous-région du Bas Delta, l'agriculture offre des opportunités d'accumulation grâce à la mise en valeur des terres localisées dans les périmètres irrigués (autogérés ou privés) dès lors que les ménages maîtrisent l'eau, se positionnent sur des segments de filière rémunérateurs (riz de qualité, production de semences, transformation des produits agricoles), et ont accès à un équipement motorisé (tracteurs, batteuses...) leur permettant par ailleurs de vendre des prestations de services aux autres producteurs. C'est parmi ces producteurs que l'on retrouve ceux des quintiles élevés qui génèrent en moyenne 635 800 FCFA/EqA/an ; ces producteurs sont souvent désignés comme étant des « entrepreneurs ruraux » qui ont su tirer profit de leur statut social (lignages fondateurs), ou de leurs positions politique et/ou administrative (anciens fonctionnaires). Les ménages les plus pauvres (premier quintile) disposent en revanche de revenus agricoles très faibles, estimés à environ 80 FCFA/EqA/jour seulement en moyenne.

En Haute et Moyenne Casamance, malgré la pluviométrie abondante, la pression démographique plus faible et la moindre dégradation des sols, les revenus agricoles des ménages varient entre 12 282 FCFA/EqA/an à 212 044 FCFA/EqA/an en moyenne pour les ménages les plus riches. Les ménages les plus riches ont généralement un cheptel plus important et par conséquent, bénéficient d'un accès privilégié à la fumure et à la traction attelée ; ceci leur permet de développer une production de maïs dont les exigences agronomiques et les coûts ne peuvent être supportés par les ménages les plus démunis.

Dans le bassin arachidier, la crise de l'arachide -principale filière agricole- combinée à la dégradation des sols et à des conditions agro-climatiques peu favorables (pluviométrie faible et incertaine) a contribué à une régression relative de l'agriculture en faveur d'autres secteurs économiques (commerce, artisanat, transport, etc.) et de la migration.

La diversification des sources de revenus et des activités est un facteur de différenciation entre les ménages

Dans la zone du Delta et en Haute et Moyenne Casamance, les ménages ruraux qui s'en sortent le mieux sont ceux qui obtiennent de bonnes performances agricoles et qui diversifient leurs sources de revenus par des activités d'élevage, par l'auto-emploi, le salariat non agricole, les rentes (locations de terre) et par la migration (transferts privés). Alors que les cultures procurent la principale source de revenus de la plupart des ménages, les revenus se diversifient différemment selon les zones : dans le Delta, les revenus issus des activités hors exploitation occupent une place centrale alors qu'en Casamance, même si leur place n'est pas négligeable, ce sont les revenus issus de l'élevage qui procurent la deuxième source de revenus.

Dans le bassin arachidier, la situation est différente et le niveau de revenu augmente en suivant le niveau de diversification des activités et des sources de revenus. Ainsi, les ménages du quintile le plus élevé bénéficient de plusieurs sources de revenus –au moins quatre ou cinq- provenant des cultures, de l'élevage, des activités d'auto-emploi, de salaires (non agricoles le plus souvent) et de transferts privés ; les ménages les plus pauvres quant à eux, ne tirent leur subsistance que de deux sources principales de revenus au maximum qui

peuvent varier selon leurs opportunités. De manière générale, l'auto-emploi est de loin la source de revenu la plus répandue et contribue largement au revenu global. Les revenus de cultures, le salariat non agricole, les transferts privés, et l'élevage contribuent aussi au revenu global de manière significative, l'importance relative de ces différentes sources de revenus variant selon la zone considérée (CNBA, SEBA) et les opportunités des ménages. Dans toutes les zones étudiées, les ménages dégagant les niveaux de revenus les plus faibles ont la caractéristique de n'avoir généralement que deux sources de revenus issues des cultures et de l'autoemploi, qui restent modestes.

Les activités non agricoles sont au cœur des stratégies des ménages agricoles mais ne permettent pas aux ménages de sortir de la pauvreté

L'agriculture reste incontournable dans les économies rurales sénégalaises mais elle ne suffit plus pour qu'un ménage puisse satisfaire ses besoins fondamentaux. En raison du manque d'alternative hors du secteur agricole, les ménages se tournent donc vers l'auto-emploi – essentiellement dans le secteur informel- qui leur procure soit des revenus directs, soit des salaires non agricoles. Ces sources de revenus viennent en complément des revenus agricoles pour la plupart des ménages, mais pour certains, ils sont devenus la source de revenu de base selon les zones.

Ainsi, au niveau de notre échantillon, au moins un ménage sur deux pratique des activités non agricoles. Dans le Bassin arachidier, plus de quatre ménages sur cinq s'adonne à ce type d'activités.

Elles contribuent à un tiers des revenus global des ménages en moyenne dans notre échantillon, ce pourcentage pouvant atteindre la moitié du revenu global de certains ménages. Si dans le Delta et en Casamance, l'auto-emploi est moins développé et l'agriculture toujours au cœur des stratégies, dans Bassin arachidier, la situation est différente et les activités non agricoles (auto-emploi et salariat non agricole) procurent la première source de revenu des ménages (54 et 73% du revenu moyen des ménages dans la zone du CNBA).

Dans la zone du Delta, les activités non agricoles concernent principalement le commerce, l'artisanat et le transport. Le petit commerce est de loin l'activité la plus répandue, que ce soit pour la vente de produits agricoles (légumes et lait surtout), ou de produits non agricoles. L'artisanat concerne différents métiers : maçons, menuisiers, charpentiers, peintres, plombiers, mécaniciens, coiffeuses, couturières ; d'autres s'emploient dans le secteur des transports (chauffeurs de taxis) ; ces différents types d'emploi génèrent à la fois des revenus d'auto-emploi lorsque le membre du ménage est son propre patron ou du salariat non agricole (apprentis, salariés d'une micro-entreprise) et sont généralement une activité principale pour ceux qui les exercent. En Casamance, les types d'activités non agricoles sont les mêmes (on trouve en plus de nombreux potiers), mais elles sont le plus souvent des activités secondaires.

Dans la sous-zone du Bassin arachidier du SEBA, les ménages cultivent généralement une association de « mil+arachide », du *bissap* (fleur d'hibiscus), qu'ils combinent à l'élevage de petits ruminants, et à des activités de transport en charrette et de petit commerce. Les ménages les mieux pourvus disposent de surfaces agricoles importantes (plus de 10 ha), d'un meilleur niveau d'équipement, d'une main-d'oeuvre familiale plus nombreuse, et d'un accès facile aux intrants, et sont donc davantage tournés vers l'agriculture. Toutefois, ils combinent l'agriculture avec des activités non agricoles (transport intra-urbain et inter-

marchés, commerce, migration), et parviennent à stocker une partie de leur récolte qu'ils revendent lorsque les prix sont les plus élevés. Les ménages les plus pauvres quant à eux sont souvent contraints à décapitaliser, vendant leurs matériels agricoles ou leurs animaux au moindre choc et ayant recours à l'usure et à l'endettement.

Le salariat agricole et non agricole est peu développé dans les zones de notre étude. La part du salariat contribue au plus à 18% du revenu total des ménages dans la zone du Delta et varie entre 1% et 11% du revenu dans les autres zones. L'absence ou la faiblesse d'opportunités d'emplois salariés, le faible niveau d'éducation et de formation professionnelle, la faiblesse des infrastructures de base limitent le développement de ce type d'activités.

Pour la majorité des ménages ruraux de nos zones d'enquête, la main-d'oeuvre familiale est abondante et souffre d'une situation de sous-emploi. La croissance démographique élevée en milieu rural et la pression sur les ressources amplifie ce problème dans un contexte de performances agricoles limitées.

Ainsi, la migration offre une voie de sortie pour les ménages ruraux, notamment pour les jeunes en recherche d'emploi, avec des effets positifs au niveau du ménage en termes de transferts privés envoyés par le migrant. Ainsi, les transferts privés contribuent en moyenne à 7% du revenu total des ménages ruraux de notre échantillon. Notons que les régions d'enquêtes ne correspondent pas aux zones « traditionnelles » d'émigration du pays où les transferts comptent pour 50 à 75% des revenus totaux des ménages dans des zones telles que la vallée du Fleuve Sénégal (hors Delta), les régions de Louga et de Diourbel. Dans les zones d'enquêtes, l'émigration est relativement limitée : le nombre de ménages bénéficiant des transferts privés atteint un maximum dans le Bassin arachidier (35% des ménages dans la zone du CNBA, 28% dans le SEBA, 19% en Casamance et 18% dans le Delta) mais la contribution au revenu des transferts reste modeste (en moyenne de 8 à 13% des revenus totaux des ménages enquêtés dans le CNBA). Ainsi, notre analyse montre qu'elle reste marginale et qu'elle n'a pas remédié au problème du sous-emploi en milieu rural ; au contraire, elle a parfois aggravé la situation car les ratios de dépendance se sont accentués, les ménages ayant pu être « vidés » de leurs « bras les plus vigoureux ».

En conséquence, les activités et les sources de revenus non agricoles jouent un rôle décisif, surtout pour les ménages les plus riches. Ces stratégies permettent aux ménages de générer des revenus non négligeables même si, le plus souvent, leur contribution reste relativement modeste ; elles permettent toutefois d'améliorer le niveau de vie du ménage et contribuent à « faire bouillir la marmite », tout en maintenant les ménages dans la pauvreté car ne permettant pas de générer des revenus suffisants et réguliers. Les changements qui ont eu lieu au cours de ces dernières années –en particuliers ceux liés à la libéralisation et aux privatisations, mais aussi à la crise de la filière arachide- ont entraîné un début de changement structurel plus visible dans le Bassin arachidier et dans la zone du Delta, mais qui en latence dans les autres régions. Ces changements s'opèrent dans la production agricole dans le Delta (recours à de la main-d'oeuvre extérieure salariée, recours aux intrants chimiques, à des semences, à un équipement agricole plus performant, etc.) et, dans le Bassin arachidier, avec ledéveloppement d'activités non agricoles.

La segmentation des ménages est accentuée par les opportunités d'accès aux marchés

L'insertion et l'intégration aux marchés joue un rôle déterminant dans la différenciation et la segmentation des ménages ruraux, même si la contractualisation reste marginale.

Les zones du Delta et du Bassin arachidier (CNBA) sont les plus connectées aux marchés si l'on considère le nombre de ménages vendent plus de la moitié de leur production agricole (plus de 57% des ménages commercialisent plus de 50% de leur produit brut agricole). Dans le Sud Est du Bassin arachidier, la proportion est inférieure avec 44% des ménages enquêtés qui vendent plus de 50% de leur production agricole. En Haute et Moyenne Casamance, 41% des ménages ont un niveau de commercialisation supérieur à 50% du produit brut agricole.

Dans la vallée du Fleuve Sénégal, de nouveaux « entrepreneurs agricoles » ont émergé, privilégiant la production de riz de qualité (marché de niche), grâce à leur accès à matériel motorisé et à de la main d'œuvre extérieure salariée, alors que les plus petits agriculteurs n'ayant pas accès à ces segments de filière plus rémunérateurs, diversifient leurs sources de revenus.

La contractualisation est très peu développée dans les filières étudiées, ne concerne que certains produits spécifiques tels que la tomate industrielle, et n'implique qu'un faible nombre de producteurs.

Ainsi, seulement 145 ménages (14,8 % du nombre total de ménages enquêtés) ont des contrats, soit environ un ménage sur cinq de notre échantillon. Seulement la moitié de ces contrats sont formels.

Dans notre étude, les seuls contrats formels rencontrés ont été recensés dans la zone du Delta et concernent la production de tomates industrielle et de riz. Dans cette région, les ménages qui ont au moins un contrat tirent 56% de leurs revenus global de l'agriculture alors que ceux n'ayant pas de contrat se tournent davantage vers les activités non agricoles qui contribuent à 62% de leurs revenus en moyenne. Pour ceux qui en bénéficient, les contrats assurent un meilleur accès aux facteurs de production et garantissent l'écoulement des produits, incitant davantage les ménages à s'impliquer dans les activités agricoles.

Les éléments déterminants de la contractualisation sont liés à trois facteurs : i) la spécificité des actifs productifs ; ii) l'existence de marchés (et la présence d'un opérateur agro-industriel) et iii) le degré de concentration dans la filière. Ainsi, dans nos zones d'étude, la contractualisation repose sur l'existence d'une agro-industrie. L'action collective (sous la forme d'interprofessions) joue un rôle dans le développement de la contractualisation et a permis de faciliter l'accès aux marchés des producteurs. La contractualisation permet aussi aux exploitations les plus démunies d'accéder au financement des facteurs de production (intrants). Notre analyse montre également la culture de tomate industrielle sous contrat permet aux ménages d'obtenir des revenus stables, de couvrir les coûts de production liés à la culture du riz –aliment de base des ménages de cette zone- et de rembourser les dettes contractées auprès de la banque agricole. Si la contractualisation pour la culture de tomate industrielle contribue à atténuer la pauvreté, elle ne permet pas en revanche d'engendrer un processus d'accumulation et d'investir dans l'exploitation familiale.

Le modèle d'une agriculture dépendante de la pluviométrie avec peu d'investissements a atteint ses limites

L'analyse des résultats d'enquêtes et d'analyses de filières montre que les ménages qui s'en sortent le mieux se situent généralement dans des zones ayant fortement bénéficié d'investissements dans le secteur agricole, notamment dans des zones de périmètres irrigués ; de plus, la présence de débouchés pour les produits agricoles et de services à l'agriculture, tout comme l'organisation des producteurs en interprofessions permet aux ménages d'obtenir des revenus plus importants, comme nous le montre l'exemple de la zone du Delta du Fleuve Sénégal.

Le modèle d'une agriculture « de rente » -historiquement celui centré sur la filière arachide dans le Bassin au Sénégal- s'est essouffé et est actuellement en crise. Les politiques publiques mises en oeuvre pour tenter de contenir la crise sont insuffisantes (Plan de Retour vers l'agriculture ou REVA, la Grande offensive pour l'agriculture, la Nourriture et l'Abondance ou GOANA), ne permettent pas de limiter la dépendance du pays aux importations (plus de 60% des aliments consommés au Sénégal sont importés) et n'aident pas à l'insertion des jeunes dans l'agriculture.

Aujourd'hui, le développement rural au Sénégal doit être repensé en tenant compte de la forte hétérogénéité spatiale et des nouvelles réalités rurales. Tout d'abord, le développement agricole nécessite de s'articuler avec les autres secteurs économiques. Il suppose des investissements massifs dans l'agro-alimentaire et les services d'appui au milieu rural, une amélioration de la productivité agricole et une meilleure connexion des bassins de production aux principaux marchés situés sur la côte et à l'Ouest du Pays. Les investissements doivent miser sur le potentiel i) des filières émergentes à haute valeur ajoutée ; ii) de la transformation « traditionnelle » et semi- industrielle des produits agricoles, iii) des micro-entreprises rurales.

Replacer l'agriculture au cœur des politiques publiques

Le Sénégal est face à des défis importants liés à une croissance démographique toujours élevée qui entraîne une pression accrue sur le marché de l'emploi alors que les opportunités hors de l'agriculture sont limitées : près de 200 000 jeunes –essentiellement ruraux- entre sur le marché du travail chaque année ; ils seront 280 000 en 2025.

Les analyses qui ressortent de l'étude RuralStruc montre qu'à court terme, il est indispensable de revitaliser l'agriculture sénégalaise et pour ce faire, de définir des priorités régionales et sectorielles et de cibler les zones à fort potentiel agro-écologique. Les résultats montrent des différences nettes entre les zones étudiées aussi bien du point de vue des potentialités, des contraintes que des opportunités pour le développement d'activités rurales génératrices de revenus, agricoles ou non. Par conséquent, il n'existe pas de solution unique. Les politiques publiques doivent définir des priorités régionales impliquant diagnostics et concertation entre acteurs. La recherche a un rôle à jouer, et se doit de proposer aux décideurs des éléments de compréhension des réalités rurales et des recompositions en cours, mieux à même de les guider dans leurs choix.

Pour que l'agriculture reste un secteur d'activité dynamique, pourvoyeur de revenus et d'emplois, il est urgent de la moderniser. Cette modernisation ne peut se faire sans restructurer les exploitations

familiales et les rendre plus performantes. Aujourd'hui, ces exploitations sont les plus nombreuses, mais elles sont soumises à de fortes contraintes : elles sont petites (en moyenne 1 à ¼ ha par actif), ont accès à des techniques et un équipement réduits et sont particulièrement vulnérables aux chocs climatiques et économiques. La faiblesse des revenus agricoles qu'elles permettent de générer, même s'ils sont complétés par d'autres sources de revenus non agricoles, limite les capacités d'accumulation et d'investissement pour leur modernisation. Il est donc primordial que les exploitations familiales